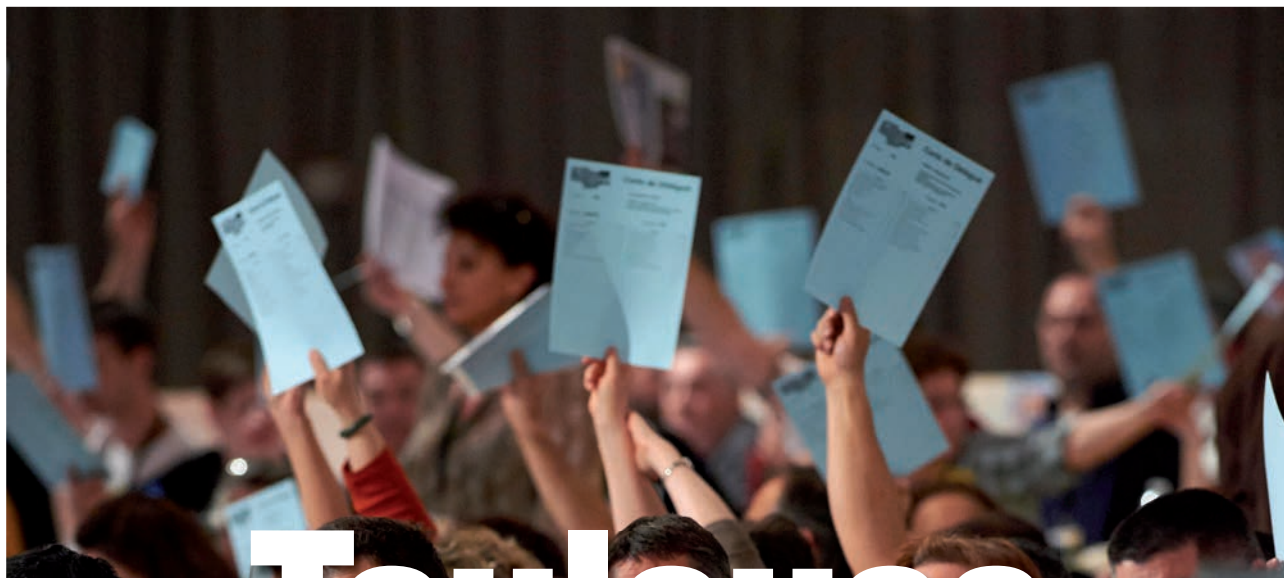


Témoins

Revue trimestrielle du SNJ-CGT

Nouvelle série – N°51 – Avril – Mai – Juin 2013 – 2,30 €



Toulouse

LE CONGRÈS DU PASSAGE DE RELAIS



Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45

Courriel : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr

« Remise de 50 % » avant bouclage

Nos camarades de la CGT Educ'Action ont été sollicités, en février dernier, par l'« agence éditoriale » Com'on Presse, pour figurer dans une « Édition spéciale "Réussite éducative" de Théma, en diffusion nationale du quotidien *Libération* ». Dans un courriel, le « Chef de projet » détaille : « Nous vous proposons donc une prise de parole au sein de ce dossier aux côtés des interventions des ministres M^{mes} Pau-Langevin [ministre de la Réussite éducative – NDLR] et Fourneyron [ministre des Sports et de la Jeunesse – NDLR]. M. Kanner, président du conseil général du Nord, M. Bonneau, président de la région Centre, la Ville de Toulouse, Bic Education... se sont également positionnés pour être partenaires de ce dossier ». Dernier détail : par « souci d'équilibre budgétaire », la parution est payante. Nous allons faire une remarque désobligeante sur le mélange des genres entre communication et information, mais, dans la phrase suivante, Com'on Presse explique que, le bouclage approchant, elle consent une « remise de 50 % ». Dans ces conditions...

Atterrissage raté à France Bleu Loire Océan

Il est des sujets sensibles pour lesquels le travail des journalistes est scruté à la loupe afin de vérifier s'ils prennent parti. Le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes, est de ceux-là. Radio France Publicité et la direction de France Bleu Loire Océan, malgré les protestations, que d'accepter, sur les ondes de France Bleu Loire Océan, une campagne de publicité du Syndicat mixte aéroportuaire, qui porte le projet. « Pendant une semaine, les 120 000 auditeurs de France Bleu Loire Océan entendront un message vantant les mérites de cet aéroport, écrit la CGT de Radio France dans un communiqué. Cela signifie qu'un simple spot risque de

mettre à mal des mois (des années !) de travail des journalistes de cette station pour respecter la neutralité indispensable au traitement de ce dossier qui déchaîne tant de passions et d'oppositions. » Pas sûr que ce soit la principale préoccupation de certains...

QUELLE ALTERNATIVE AU FUTUR AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES ?



Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Dominique Candille, Michel Diard, Elsa Drago, Ludovic Finez, Christian Furling, Patrick Kamenka, Jean-François Téaldi, Emmanuel Vire.

Photos : Hervé Boutet et Bernard Rondeau (Photosociale) ; Thomas Ribolowski ; photo de couverture : Bernard Rondeau / Photosociale

Dessins : Babouse.

Secrétaires de rédaction : Jean-Gérard Cailleaux.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Allages (01 41 98 37 97)

Commission paritaire : 0916 S 06290 N° ISSN : 1281-1343.

Secrétaire général ou garde du corps ?

Jeudi 21 mars, avant-dernier jour du 50^e congrès de la CGT à Toulouse, sur le coup de 13 heures. Dans la tribune de presse, le « pot » offert aux journalistes se transforme en point presse improvisé. Thierry Lepaon et Bernard Thibault, assis devant une table basse répondent aux questions des journalistes sur le passage de relais, l'organisation des structures de la CGT... Debout juste à côté des deux interviewés, Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, ne perd pas une miette de l'échange. Lorsque Thierry Lepaon et Bernard Thibault se lèvent, il leur emboîte le pas, pour poser une question en aparté à ce dernier. Un groupe de trois-quatre journalistes se forme. « C'est qui le gars qui était à côté de Bernard Thibault ? », s'interroge l'un. « C'est son garde du corps », répond une autre, très sûre d'elle. Ah, la vérification de l'information...

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 51 - Avril - Mai - Juin 2013

SOMMAIRE

► 50^e CONGRÈS DE LA CGT
Toulouse, le congrès du passage de relais 4
Les amendements obtenus par le SNJ-CGT 6
Le droit à une information de qualité et indépendante 7

► HOMMAGE
Pour un autre journalisme 8

► DÉRIVE
Merci M. Joffrin ! 10

► JURIDIQUE
Pige et temps de travail, un arrêt important 11
Hadopi : pauvres journalistes, pauvres correspondants ! 12

► ACTU MÉDIAS
La Voix du Nord : à l'heure du multimédia et des inquiétudes 13
GHM : et Bernard Tapie devint patron de presse... 14
Les Échos de la colère 15
L'Équipe : la lutte a permis de sauver six postes 16
En direct des rédactions 17

► INTERNATIONAL
Turquie : la répression continue contre les journalistes 19
Grèce : attaques antisémites contre un journaliste 19
Irak : Nadi Dendoune, « l'œil de la vérité » 20
Syrie : Olivier Voisin, mort d'un « petit qui crève la dalle » 20
Chypre : « les Médias sont touchés, comme les autres secteurs » 21

► LIVRES
Histoire de la presse française 22
Histoire la télévision régionale 23

Nouveaux numéros de téléphone et de fax
Téléphone: 01 55 82 87 42 ou le 01 55 82 87 41.
Fax: 01 55 82 87 45

Unis et déterminés

À l'issue du 50^e congrès confédéral qui s'est tenu à Toulouse du 18 au 22 mars, Thierry Lepaon a été élu secrétaire général de la CGT. Son élection, mais aussi la teneur des débats et les différents votes sur le bilan d'activité ou le document d'orientation (adopté par plus de 85 % des délégués) ont montré la volonté de l'ensemble des organisations qui composent la confédération d'être unies et rassemblées derrière notre nouveau secrétaire général. Une unité rassurante après des mois difficiles et compliqués...

Dans son rapport introductif au congrès, Thierry Lepaon a été très clair en évoquant les trois défis auxquels est confrontée la CGT : la syndicalisation, l'adaptation de notre organisation et la question de l'unité d'action. Le nombre d'adhérents à la CGT (un peu moins de 700 000) représente seulement 2,6 % des 22 millions de salariés, avec une implantation qui ne touche qu'une minorité d'entre eux. C'est bien en faisant évoluer nos formes d'organisation, en développant les convergences entre les structures professionnelles et territoriales que nous gagnerons la bataille de la syndicalisation.

Le débat a été plus vif sur la question de l'unité syndicale. Si, comme l'a dit Thierry Lepaon, « toutes les grandes périodes de conquêtes sociales ont été marquées par l'intervention massive des salariés et par l'unité de leurs syndicats », la division entre organisations née de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier est profonde et laissera des traces. On ne peut accepter qu'un gouvernement « de gauche », élu par une majorité de salariés, poursuive les politiques d'austérité et de baisse du coût du travail initiées sous le quinquennat Sarkozy. Et cela avec l'aide de confédérations qui acceptent de voir les droits des salariés revus à la baisse.

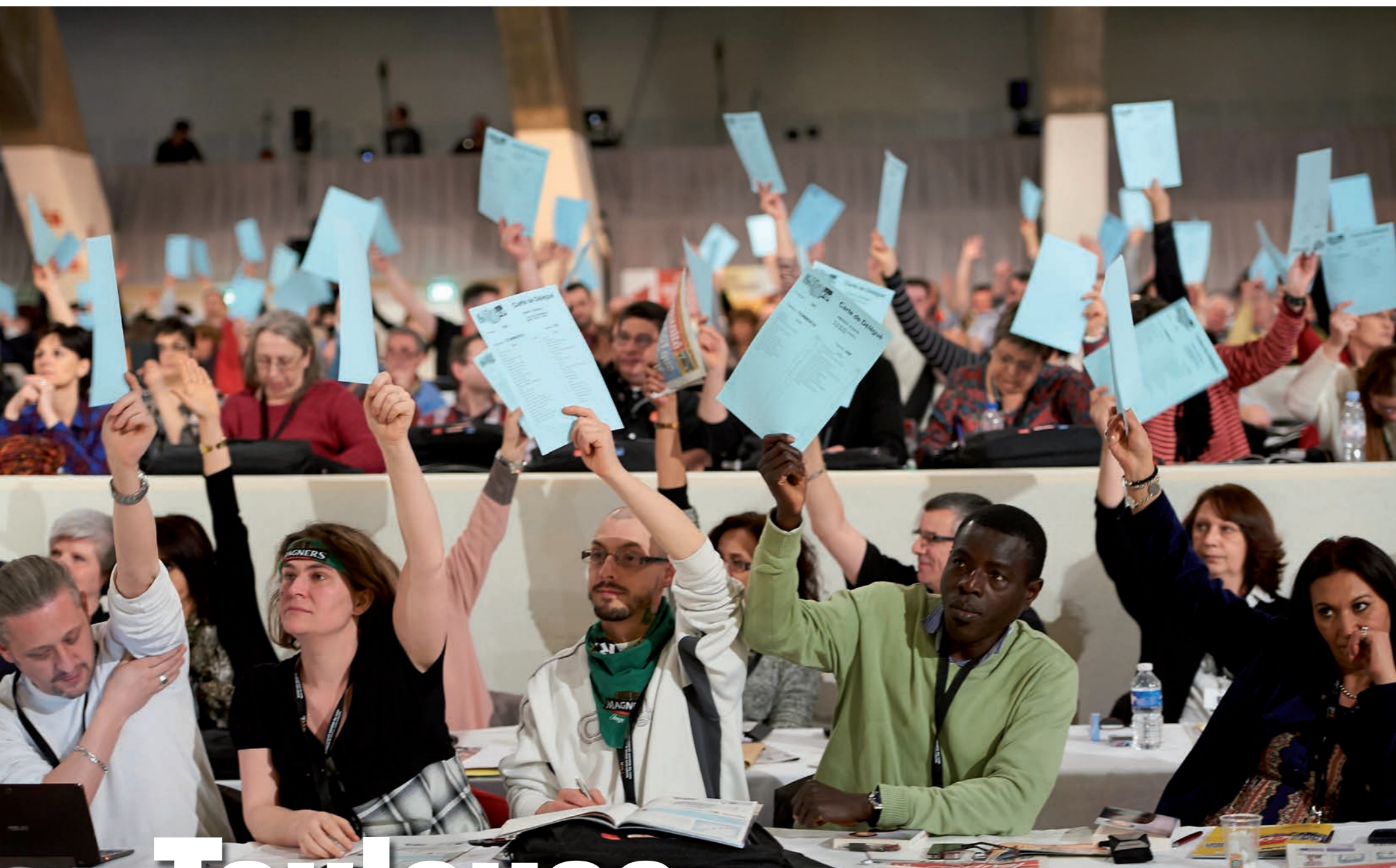
Face à la colère qui monte, le gouvernement doit absolument changer de politique et tenir compte des souffrances insupportables vécues par des millions de Français. Les journalistes, ciblés par des plans sociaux à répétition, sont aussi en attente d'une autre politique. L'affaire Cahuzac a une nouvelle fois démontré que l'indépendance de la presse est un maillon essentiel de notre démocratie. Et que cette indépendance, menacée par la main mise des grands groupes financiers et industriels sur les médias, doit être considérablement renforcée. Il est urgent que le gouvernement renforce les lois anti-concentration, légifère sur l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles et réforme la loi sur la protection des sources.

Le SNJ-CGT, pour sa part, est confirmé avec un poids de 25 % au regard des critères de représentativité définis par la loi de 2008 ⁽¹⁾, comme le deuxième syndicat de la profession. Nous saurons prendre toute notre place dans les prochaines mobilisations pour imposer un nouveau modèle de développement social et économique. Le prochain congrès du SNJ-CGT, qui se tiendra en octobre à Marseille, témoignera de cette vitalité et de cette volonté de mener les batailles pour une information indépendante et de qualité.

Emmanuel Vire
secrétaire général du SNJ-CGT

(1) Le ministère du Travail a livré, fin mars, les résultats sur la représentativité syndicale. Chez les journalistes, le SNJ-CGT conforte sa 2^e place avec 25,18 %, derrière le SNJ (38,56 %) et devant la CFDT (16,77 %), FO (10,55 %) et la CFTC (4,69 %).

Ce numéro de *Témoins* traite de nombreux sujets d'actualité (la situation à Presstalis, dans les journaux de l'ex-pôle sud de GHM...). Il a été bouclé le 7 avril. Depuis, de nouveaux développements ont pu intervenir dans ces dossiers.



De gauche à droite : Thierry Lepaon, Georges Ségué (secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982), Louis Viannet (de 1992 à 1999) et Bernard Thibault.

Soixante-dix-sept ans après le congrès de la réunification de la CGT, en 1936, la CGT était de retour à Toulouse. Voilà pour le premier symbole. Le deuxième, c'est ce chiffre rond : le 50^e congrès de la première confédération syndicale française. C'était aussi celui du passage de relais entre Bernard Thibault, après quatre mandats et quatorze ans passés à la tête de la CGT, et Thierry Lepaon. Une succession qui avait mis du temps à se dessiner, la candidate pressentie par Bernard Thibault, Nadine Prigent, de la Fédération santé et action sociale, ayant été, à deux reprises, repoussée par le Comité confédéral national (CCN), qui regroupe les secrétaires généraux d'unions départementales et de fédérations. Dans les péripéties qui ont suivi, celui qui apparaissait comme son principal rival, Éric Aubin, de la Fédération nationale des salariés de la construction, bois et ameublement, a également dû renoncer. C'est en novembre dernier que Thierry Lepaon a été désigné candidat. Celui que certains médias se plaisent à décrire en secrétaire général « par hasard » ou « par défaut », a, dès son discours

d'ouverture du congrès, placé la CGT sur le terrain revendicatif. Il a ainsi proposé, après la mobilisation du 5 mars, une nouvelle journée d'action contre la transposition dans la loi de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier, signé par la CFTD, la CFTC et la CFE-CGC. C'est cet appel qui a donné lieu aux grèves et aux manifestations du 9 avril dernier, auxquelles se sont joints FO, Solidaires et la FSU.

« Les gouvernements Hollande et Sarkozy partagent la même obsession »

Aux graves reculs sociaux contenus dans cet ANI, Thierry Lepaon a opposé les propositions de la CGT, dont la création d'« un socle commun de droits individuels, transférables, garantis collectivement et opposables à tout employeur ». « Les gouvernements Hollande et Sarkozy partagent la même obsession : l'abaissement du coût du travail et la flexibilité comme réponses aux problèmes économiques des entreprises », a-t-il dénoncé. « En focalisant le débat sur le coût du travail, le patronat veut en fait empêcher le vrai débat, c'est-à-dire le débat sur le coût du capital. Le coût du capital représente la somme des

Toulouse

LE CONGRÈS DU PASSAGE DE RELAIS

Du 18 au 22 mars, la CGT a tenu son 50^e congrès à Toulouse, qui a vu Thierry Lepaon succéder à Bernard Thibault. Un congrès auquel le SNJ-CGT a pris toute sa part, par ses amendements et ses interventions.

Par Emmanuel Vire, Elisa Drago et Ludovic Finez *

TOULOUSE: LE CONGRÈS DU PASSAGE DE RELAIS

► intérêts versés aux créanciers (notamment les banques) et des dividendes versés aux actionnaires », a insisté Thierry Lepaon. Au cours des cinq jours de débats, de nombreux délégués ont critiqué la stra-

tégie du « syndicalisme rassemblé », visant notamment la CFDT, signataire de l'ANI, voire FO, signataire de l'accord de compétitivité chez Renault. Un ton critique qui ne se retrouvait pas dans les votes, le rapport d'activité et les

différentes parties du rapport d'orientation obtenant plus de 80 %, voire plus de 85 % des voix exprimées. ■

* Respectivement secrétaire général et membres du Bureau national du SNJ-CGT.

Les amendements obtenus par le SNJ-CGT

Au congrès de Toulouse, le SNJ-CGT était représenté par Emmanuel Vire, son secrétaire général, en tant que membre du CCN, sa déléguée désignée par le syndicat, Éliisa Drago, journaliste à RFI et secrétaire du CE, et plusieurs journalistes qui ont participé à la réalisation de l'édition spéciale quotidienne du *Peuple*, qui rendait compte des débats, distribuée chaque matin aux congressistes.

« Démocratie culturelle » et « droit à l'information »

Le travail réalisé en amont par le SNJ-CGT, qui s'est matérialisé par des propositions d'amendements au document d'orientation, a été remarqué. De même que la collaboration avec nos camarades de la Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle. Ainsi, plusieurs de nos amendements ont été retenus, comme la revendication du « retour du droit pour tous à la retraite à 60 ans » ou

de la création d'un « droit d'intervention et de veto sur les licenciements ». Concernant plus spécifiquement le monde des médias, plusieurs de nos ajouts ont été retenus, notamment sur l'importance de la « presse syndicale », le « service public de l'audiovisuel », la « démocratie culturelle », le « droit à l'information », le retour aux dispositions anti-concentration ou encore la reconnaissance de l'indépendance des équipes rédactionnelles.

En revanche, considérant qu'il s'agissait là de mentions trop spécifiques pour un document fixant les grandes orientations de la confédération pour les trois ans à venir, la commission des amendements n'a pas retenu nos propositions concernant la défense du statut de l'AFP ou d'un « système coopératif de distribution » de la presse.

Les difficultés de la NVO

Lors du débat sur les statuts de la CGT, Emmanuel Vire a fait une intervention applaudie, pour demander que l'entreprise de presse de la CGT soit clairement mentionnée, ainsi que la NVO, au même titre que les autres publications de la confédération, *Ensemble* et *Le Peuple*. Sur ce point, le SNJ-CGT n'a pas eu gain de cause. À noter qu'à plusieurs reprises lors du congrès, la situation financière délicate de la NVO a été soulignée, notamment pour rappeler qu'une souscription avait été lancée pour la sauvegarde du magazine. ■

Le droit à une information de qualité et indépendante

Éliisa Drago, la déléguée du SNJ-CGT lors de ce 50^e congrès, est intervenue lors du débat sur le document d'orientation. Devant la multiplication des prises de parole, les interventions ont été limitées à deux minutes. Éliisa n'a pas pu lire son texte en totalité. Le voici in extenso.

« **N**ous ne sommes pas intervenus sur la partie I car nous avons noté avec satisfaction que nos amendements sur la bataille idéologique, l'information et l'importance de la presse syndicale ont été repris. Sur la partie II, quatre paragraphes nous concernant ont été ajoutés. Nous ne comprenons pas le paragraphe II 269-5. Je le lis: "Le pluralisme de l'information, l'indépendance rédactionnelle et la diversité des médias seront encouragés par une lutte contre la concentration entre les mains de quelques groupes de communications afin de défendre un juste traitement du mouvement social." D'abord, les médias n'appartiennent pas majoritairement à des grands groupes de communication. Ils appartiennent aux multinationales du CAC 40. Je pense entre autres à Bouygues (TF1, LCL...), LVMH (*Les Échos*), les banques (le Crédit Mutuel qui possède toute la presse régionale de l'est de la France)... Si, effectivement, il faut lutter pour le pluralisme, l'indépendance rédactionnelle et se battre contre les concentrations, ce n'est pas simplement parce que les médias ne rendent pas compte d'une manière objective des mouvements sociaux. Nous le faisons car la lutte pour une information pluraliste et indépendante est le garant de notre démocratie. Défendre la diversité des médias, c'est défendre un traitement pluraliste de l'information. Ce que nous ne voulons pas, c'est d'une information uniforme, traitée de la même manière, avec la même orientation idéologique. L'information remplit une mission d'intérêt public et doit donc demeurer indépendante des pouvoirs économiques et politiques. L'information n'est pas la communication. Les boîtes de communication sont utilisées par les patrons pour manipuler l'opinion publique. Les médias doivent pouvoir se réclamer d'une information recherchée,

vérifiée, hiérarchisée, commentée et publiée par des journalistes professionnels formés, à l'indépendance éditoriale reconnue. Qui peut encore croire aujourd'hui que c'est en réduisant les effectifs que la presse s'en sortira ? Qui imagine que c'est en s'appauvrissant en moyens humains qu'elle va regagner la confiance des citoyens ? Faut-il rappeler que la presse n'est pas un produit comme un autre ?

Actuellement, les journalistes sont précarisés, maltraités et ont de plus en plus de mal à faire leur métier correctement. Ainsi, en France, en 2013, les salaires des journalistes ont tellement diminué que la commission qui accorde la carte de presse a dû baisser le niveau de revenu nécessaire. Avec 629 euros mensuel, vous obtenez votre carte ! Les plans sociaux se multiplient: 180 postes à Sud-Ouest, 87 au Groupe Express, 70 à 90 au groupe Le Figaro, 46 à L'Équipe [depuis, ce chiffre a été porté à 40 ; lire page 16 - NDLR], quelque 150 non-remplacements dans les

titres rachetés par le Crédit mutuel... La liste ne cesse de s'allonger. De la même manière, il n'y a pas que la presse privée qui souffre de plans de licenciements, le service public de l'audiovisuel est aussi attaqué. Radio France Internationale a subi deux plans de licenciements avec 300 suppressions de postes en trois ans. France Télévisions est en pleine restructuration, avec au moins 800 suppressions de postes à la clé et son financement est mis en cause. C'est pourquoi nous demandons, et cela avait été repris dans le document d'orientation du 49^e congrès, que soit mentionnée la nécessité de garantir l'avenir d'un service public de l'audiovisuel grâce à un financement pérenne et inscrit dans la Constitution. Nous ne voulons pas d'une télé publique qui soit une copie conforme de la télé de Bouygues et consort. Pour les patrons, la communication est stratégique. Pour nous, c'est le droit à une information de qualité et indépendante qui est stratégique. » ■



Environ un millier de délégués participaient chaque jour au congrès.



Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, et Éliisa Drago, membre du Bureau national, constituaient la délégation du syndicat à ce 50^e congrès.

Pour un autre journalisme

Le 11 février, le SNJ-CGT a organisé, au siège de la Confédération, une soirée en hommage à Michel Naudy.

Le 2 décembre 2012, Michel Naudy mettait fin à ses jours à Ascou (Ariège). Il n'aurait certainement jamais pensé que son geste allait susciter un tel rassemblement en hommage à son combat, à celui de tous les journalistes citoyens. Et pourtant, le 11 février dernier, à la Confédération, ils étaient plus d'une centaine, acteurs essentiels des luttes pour un autre journalisme, anciens de *L'Humanité*, son premier journal, anciens ou actuels journalistes du service public audiovisuel, sa deuxième maison, camarades du monde associatif ou de différentes fédérations de la CGT⁽¹⁾, son épouse, ses fils et sa petite-fille.

« Il enfonçait les clous là où ça faisait mal »

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, a souligné que « Michel faisait honneur au journalisme d'investigation, au journalisme d'analyses et d'édits, enfonçant les clous là où ça faisait mal ». Jean-François Téaldi, ancien secrétaire général du SNJ-CGT de France Télévisions, a rappelé que « les luttes, il les menait depuis sa jeunesse à l'Union des Étudiants communistes. Il les a poursuivies durant sa carrière de journaliste, troquant la plume, comme d'autres avant lui avaient remplacé la mitraillette de la Résistance par le stylo. » Après avoir débuté sa carrière à *L'Hu-*

manité, dont il deviendra chef du service politique, Michel rejoint France 3, qui s'ouvre au pluralisme après le 10 mai 1981. Parallèlement, il fonde *Politis*. En 1989, il devient rédacteur en chef adjoint à la Direction de l'information. En 1995, victime d'une chasse aux sorcières, il est muté à France 3 Ile-de-France comme rédacteur en chef du magazine « Droit de regard ». Au soir de l'élection présidentielle, dont il fustigeait la couverture, il était censuré et démissionnait de ses responsabilités. Depuis 2001, chargé de mission à la Direction de l'antenne et des programmes, il était sans travail effectif. « Durant toutes ces années », a rappelé Jean-François Téaldi, « malgré sa grande honnêteté intellectuelle, sa rigueur, quelques-uns en interne comme en externe,



De gauche à droite : Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, les deux fils de Michel Naudy, Martin et Jean-Baptiste, et Jean-François Téaldi, ancien secrétaire général du SNJ-CGT France Télévisions. Une médaille de la CGT a été remise à titre posthume à Michel Naudy.

ne lui pardonneront jamais ses engagements de journaliste-citoyen. Depuis plus de quinze ans, il attendait que la Direction de France 3, puis de France Télévisions, honore son contrat de travail. Il avait postulé à différents postes de moindre responsabilité en commission paritaire. La dernière fois pour occuper le poste de chef du service politique. Nouveau refus, au prétexte, selon un cadre de la rédaction nationale, que la rédaction n'avait « pas besoin d'un Brétécher ». Les nombreuses interpellations de notre syndicat pour que les directions successives lui donnent du travail s'étaient toutes avérées infructueuses. »

« Son combat, nous le continuons »

« Le combat mené par Michel – pluralisme, honnêteté –, nous le continuons », a assuré Véronique Marchand, secrétaire générale du SNJ-CGT France Télévisions, tandis que Gilles Balbastre évoquait ces mots de Michel, dans son documentaire « Les nouveaux chiens de garde » : « Le système jette, rejette, tout ce qu'il ne peut pas récupérer. Vous ne restez jamais à l'antenne impunément, jamais. » Dans son intervention au nom de la direction confédérale, Thierry Lepaon

a salué « la mémoire d'un homme, d'un militant. Michel Naudy était le symbole de ces journalistes qui refusent de se coucher devant les puissants. Michel Naudy a été victime de ce système. Ce sont ceux qui cassent le service public d'information qui devraient recevoir une nouvelle affectation, où ils ne pourraient plus décider et nuire à la qualité de l'information. » ■

(1) Pour l'Humanité, Patrick Appel-Muller (directeur de la rédaction), Rosa Moussaoui, Alain Wasmes (ancien correspondant de guerre

au Vietnam) ; pour l'audiovisuel public Elisa Drago (SNJ-CGT RFI), Aline Pailler (CGT France Culture), Bernard Loche, Fernando Malverde (France Télévisions), Roger Têlo (ex-rédacteur en Chef de Saga Cités), Marc Meimon (ex-directeur de France 3 Ile-de-France) ; Henri Maler (Acrimed) ; pour les fédérations de la CGT : FAPT (Colette Duynslaeger), Transports (Jérôme Vérité), Spectacle (Claude Michel, Denis Gravouil), SGLCE (Marc Norguez et Jean-François Ropert), Ufict-LC (Laurent Gaboriau), FERC ; Marcel Trillat, Francis Rol-Tanguy et ses amis ariégeois du Cercle Lakanal...



De gauche à droite : la petite-fille de Michel Naudy, son fils Jean-Baptiste, son épouse Marie, Véronique Marchand, secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions et Thierry Lepaon, devenu depuis secrétaire général de la CGT.



Gilles Balbastre a coréalisé le documentaire « Les nouveaux chiens de garde », dans lequel témoignait Michel Naudy.

Merci M. Joffrin !

Le « coup » du *Nouvel Obs* concernant le livre de Marcela Iacub met en lumière des dérives inquiétantes.

par Michel Diard

Laurent Joffrin est un journaliste qui a un avis sur tout. A ce titre, il est invité permanent de tous les médias pour gloser à n'en plus finir. Tel un pape, il se croit habité du dogme de l'infaillibilité. A tel point que, lui, le grand ordonnateur, a trouvé que le dernier livre de Marcela Iacub est proche du chef d'œuvre de la littérature française. Et qu'il méritait la place que « son » hebdomadaire, *Le Nouvel Observateur*, lui a accordée. Mais, devant les remous provoqués jusque dans les rangs de la rédaction, il a tenté de se justifier.

Premier argument : « Le texte de Marcela Iacub peut faire scandale et chacun en jugera comme il lui semble bon. Mais personne ne peut nier sa qualité littéraire. Le récit est fort, le style à la fois cruel et brillant, la thèse paradoxale et dérangeante : nous som-

mes confrontés à un objet littéraire étrange, peut-être contestable, mais qu'on ne peut ignorer. »

Deuxième argument : « Ça me fait rire, les leçons de morale. D'un côté, on se plaint que la presse va mal, de l'autre côté, on crie au scandale quand un hebdomadaire veut augmenter ses ventes... »

Troisième argument : « [*La condamnation du Nouvel Observateur*] est

encore à l'égard du *Nouvel Observateur* qui, inquiet de perdre des lecteurs, et on comprend pourquoi, imagine son salut en s'avilissant dans une publication commerciale et crapoteuse qu'on croyait réservée à la presse de caniveau. [...] L'ancien grand journal de la conscience de gauche vient de sombrer dans une opération qui donne la nausée. »

Et, au tribunal, M^e Henri Leclerc, avocat de Dominique Strauss-Kahn, s'est exclamé : « Où est le respect de l'éthique journalistique ? La liberté de la presse, la liberté de la création sont des piliers de la civilisation. Mais si cette liberté cède devant l'argent, si tout journal pour subsister se met à descendre à ce niveau, alors tout est possible et nous entrons dans la barbarie. »

Qu'ils rangent leur code et qu'ils sortent un projet de loi pour garantir l'indépendance des rédactions vis-à-vis des actionnaires !

injuste eu égard à la presse, car nous avons publié les bonnes feuilles d'un livre qui n'est pas interdit. »

Quatrième argument : « Les conséquences sont graves pour les écrivains, ça risque d'être un recul de leur liberté dans la mesure où ils risquent de ne plus pouvoir raconter d'histoires privées. »

« Publication commerciale et crapoteuse »

Le SNJ-CGT a vivement réagi, dans un communiqué, aux dérives du directeur du *Nouvel Observateur*, mais il n'est pas le seul. Jean Daniel, l'un des fondateurs du journal, a désavoué son directeur en termes peu amènes : « Je veux dire clairement ici que je reste allergique et hostile à tout ce qui contribue à maintenir vivante et médiatiquement sulfureuse la descente aux enfers de cet homme. [...] Peut-être le dégoût est-il plus grand

Une loi pour l'indépendance des rédactions !

Le SNJ-CGT, lui, a conclu son communiqué en écrivant : « L'information n'est pas une marchandise comme les autres. Elle ne doit jamais se vautrer dans la fange des soues où se complaisent certains cochons. » L'affaire a eu le mérite de mettre au jour les dérives de ce qui est devenu une industrie entre les mains de groupes financiers : les profits justifient tous les « coups », tous les « scoops » pour vendre du papier, de l'audience (TF1 et d'autres) et de la publicité. Merci M. Joffrin ! Ceux qui voulaient imposer un code de déontologie aux journalistes (et à eux seuls) ont été peu loquaces. Qu'ils rangent leur code et qu'ils sortent un projet de loi pour garantir l'indépendance des rédactions vis-à-vis des actionnaires ! Vite. ■



Pigiste TEMPS DE TRAVAIL

ET

UN ARRÊT IMPORTANT

La cour d'appel de Douai a rendu, le 15 février, un arrêt important pour les pigistes et, notamment, pour les reporters-photographes. Explications.

Par Michel Diard

Olivier T. était reporter-photographe pour le quotidien gratuit *20 Minutes*, à Lille. Il était rémunéré à la pige, sous forme de forfait journalier. Il avait entamé une procédure pour obtenir la requalification de son contrat en CDI, le paiement de la prime d'ancienneté et les congés payés. Le conseil des prud'hommes de Tourcoing l'avait en partie débouté. Pendant l'instance, curieusement, Olivier T. avait été licencié pour motif économique. Il avait donc interjeté appel de la décision des prud'hommes et formé de nouvelles demandes liées à son licenciement, au paiement du préavis et de l'indemnité de licenciement, de la prime

de matériel, de droits d'auteur, de rappels de salaires et de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle ni sérieuse. On s'attardera ici sur le motif de la requalification, parce qu'il est particulièrement intéressant dans sa formulation.

Forfait journalier sans référence horaire

La cour d'appel dit que « l'existence d'un contrat de travail n'est pas discutée » et que *20 Minutes* admet « l'existence de ce forfait journalier dont elle fait valoir qu'il ne peut être converti en heures, dans la mesure où il tient compte, au-delà du travail fourni, des frais occasionnés, et qui était la rémunération du reportage réalisé. » Mais la cour en conclut : « Dans ces conditions, le contrat de travail est soumis aux dispositions relatives au temps de travail. » Et comme *20 Minutes* admet dans ses conclusions qu'Olivier T. était employé à temps partiel, le juge apporte une précision importante : « En matière de temps de travail à temps partiel, à défaut de contrat écrit fixant, conformément à l'article L.3123.14 du code du travail, le nombre et la répartition sur les jours de la semaine ou les semaines du mois, des heures de travail, il appartient à

l'employeur de faire la preuve de la durée exacte du travail du salarié, et de ce que celui-ci n'était pas placé dans l'impossibilité de prévoir à quel rythme il devait travailler et qu'il n'avait pas à se tenir constamment à sa disposition, peu important à cet égard qu'il effectue des prestations pour d'autres employeurs. » Constatant cette impossibilité de *20 Minutes* d'apporter la preuve du rythme de travail, la cour estime qu'il « convient en conséquence de faire droit à la demande de requalification du contrat de travail en contrat à temps plein. »

L'arrêt fera jurisprudence

L'arrêt fera jurisprudence ; il est particulièrement important pour les pigistes payés à la journée et qui ne se voient pas reconnaître un contrat de travail à temps partiel, définissant précisément leur rythme de travail. On précisera qu'Olivier T. s'est vu reconnaître également ses droits d'auteur, pour des reprises de photo sur le site internet du journal, et il a obtenu le paiement de la prime d'ancienneté, du préavis et des congés payés, ainsi que la reconnaissance du licenciement sans cause réelle ni sérieuse. Au total, une procédure qui coûte 60 000 euros à *20 Minutes*. ■

HADOPI

Pauvres journalistes, pauvres correspondants !

En contravention avec la loi, la presse régionale et départementale demande aux correspondants locaux de fournir un travail de journaliste. Au *Progrès*, on utilise cette réalité pour nier les droits d'auteur sur les pages locales...

Par Michel Diard

Tous mauvais, les patrons de presse ? Difficile de répondre à une telle question. Compte tenu des courbes des ventes de la presse quotidienne, on acquiescera. Compte tenu de leurs arguments pour tenter de justifier cette perte de lectorat – hier, c'était la faute de la télévision, aujourd'hui, la faute à Internet –, on notera que leur manque d'imagination est flagrant. Mais, compte tenu de leurs politiques sociales, on doit leur reconnaître une inventivité débordante.

La Commission des droits d'auteur des journalistes (CDAJ), mise en place après l'adoption de la loi Hadopi, est un excellent observatoire, parmi d'autres, des pratiques patronales pour laminer les acquis sociaux des journalistes. L'une des dernières séances de cette commission, présidée par un magistrat de la cour de cassation, était consacrée à l'examen de la situation et du projet d'accord sur les droits d'auteur au *Progrès*, aujourd'hui contrôlé par le Crédit mutuel, « la banque à qui parler ». Le patron de ce qui fut un grand quotidien, Pierre Fanneau, s'est ému de ce que les journalistes osent demander que les cessions de droits d'auteur à l'entreprise soient limités aux informations de quelques éditions locales, avec un argument massue : « Vous n'allez quand même pas demander

des droits d'auteur sur les pages locales, qui sont rédigées à 90 % par des correspondants locaux ! »

« Apport d'informations soumises à la vérification »

Argument en apparence définitif ; mais en apparence seulement. Pierre Fanneau semble en effet ignorer la loi du 27 janvier 1993, portant création d'un statut du correspondant local de presse (CLP). Celle-ci précise que « le correspondant local de la presse régionale ou départementale contribue, selon le déroulement de l'actualité, à la collecte de toute information de proximité relative à une zone déterminée ou à une activité sociale particulière pour le compte d'une entreprise éditrice. Cette contribution consiste en l'apport d'informations soumises avant une éventuelle publication à la vérification ou à la mise en forme préalable par un journaliste professionnel. »

Les droits d'auteur sont attachés à celui qui crée l'œuvre, c'est-à-dire au rédacteur, en l'occurrence le journaliste, et pas à celui qui apporte seulement l'idée ou l'information. Seulement, voilà, dans la presse régionale, les conditions de travail se sont dégradées au rythme des suppressions de postes, à tel point qu'aucun journaliste n'a le temps de remplir correctement sa fonction en réécrivant les informations fournies par les correspondants. Le journaliste surveille

la mise en page. Les correspondants, eux, sont de mieux en mieux formés. Les patrons recrutent de plus en plus d'étudiants ou de jeunes diplômés sans emploi, en leur faisant miroiter une embauche comme journaliste. Parfois, les entreprises fournissent un ordinateur, un appareil photo numérique et organisent même des sessions de formation. Mais, attention, les patrons ne leur reconnaissent aucun droit au statut de salarié. Ils croupissent dans la précarité et sont payés une misère.

Un combat commun à mener

Que la loi soit bafouée au *Progrès* comme dans les autres titres, Pierre Fanneau ne l'ignore pas. Mais, pour tenter de ne pas payer les droits d'auteur à ceux qui lui permettent de sortir quotidiennement son journal, tous les arguments sont bons. De plus, les correspondants locaux de presse dont les articles et photos sont publiés sans réécriture n'ont jamais été rémunérés en droits d'auteur pour les réutilisations de leurs œuvres sur Internet ou en cas de reprise dans d'autres titres d'un même groupe. Autrement dit, aujourd'hui, dans les groupes de presse régionale – et pas seulement dans le groupe EBRA –, journalistes et correspondants ont un combat commun à mener pour le respect des statuts, pour de meilleures conditions de travail et pour les droits d'auteur. ■

LA VOIX DU NORD

À l'heure du multimédia ...et des inquiétudes

Les rédactions de *La Voix du Nord* et de *Nord-Eclair* ont fusionné, un nouveau système éditorial est lancé... L'heure est aux grandes manœuvres dans les deux quotidiens régionaux.

Par Christian Furling*

La *Voix du Nord* a changé d'ère. *Nord-Eclair* aussi. Depuis la mi-janvier, les journalistes des deux titres appartiennent à une rédaction fusionnée, qui compte désormais 365 équivalents temps plein. Cette rédaction compte même, à Roubaix-Tourcoing, des rédacteurs « bimédia », travaillant pour les deux titres. Ils sont réunis sur un plateau unique, à l'acoustique capricieuse, isolés du centre-ville, au sein de la zone d'activités de l'Union, à Tourcoing, encore largement en friche. Pour l'heure, ils n'ont pas versé dans la schizophrénie. Au prix d'un complexe travail d'organisation de la hiérarchie locale, certains sont clairement à dominante *Voix du Nord*, d'autres à dominante *Nord-Eclair*. Parfois, ils vont à deux couvrir le même événement. Le plus souvent, l'un ou l'autre titre se déplace, en fonction de son implantation historique.

Atteinte au pluralisme en donnant l'illusion du contraire

Quelques postes spécifiques (photographe, journaliste sportif, faits-diversier, chroniqueur judiciaire) sont véritablement « bimédia », les articles paraissant dans les deux titres, le cas échéant dans des versions différentes. Mais la règle générale, observée depuis deux mois, est que les articles des uns sont dupliqués dans le titre des autres.

Nord-Eclair conserve des spécificités et a même lancé une nouvelle formule, avec plusieurs dossiers propres qui ouvrent ses pages. Pour le reste, elle reprend les pages de *La Voix*, tant en locale qu'en pages « toutes éditions ». Cette manière pour le moins originale de mettre à mal le pluralisme de la presse, tout en donnant le sentiment de le respecter, est expérimentée, à ce jour, sur le seul support papier. La rédaction « bititre » basée à Tourcoing n'adoptera qu'en mai le nouveau système éditorial Newsgate, spécialement modifié pour *La Voix du Nord* par l'éditeur, CCI. Les éditions de *La Voix*, elles, le mettent en place les unes après les autres, depuis novembre. Les rédactions d'Arras, Douai, Valenciennes, Boulogne, entre autres, sont entrées dans l'ère bimédia, sans heurts techniques. Il leur est désormais possible de réaliser des articles web, avec galerie photos, liens et vidéo, de manière aisée et de passer facilement du support numérique au support papier. Si des pannes du système ne sont pas encore exclues (notamment avec l'intégration d'un logiciel de pagination), l'essentiel, à savoir le bon exercice du métier dans un équilibre web-papier, n'est pas acquis. Les équipes sont loin de tourner à plein régime sur le Net, les problèmes liés à la simple duplication des articles d'un support à l'autre, avec priorité au web, ne sont pas réglés. Le rédacteur en chef de *La Voix* s'est dit favorable à la complémentarité des

contenus numériques et papier. Dans l'idéal, la réflexion aurait dû déjà être menée. Elle commencera et aboutira d'ici l'automne 2014. C'est à cette date que *La Voix* doit changer de formule, une échéance imposée par la volonté de réaliser des économies sur le papier, en diminuant la hauteur de la page, donc en modifiant la maquette.

Les accords signés il y a un an seront-ils respectés ?

Complémentarité des contenus, avenir du papier, les interrogations demeurent. Et les inquiétudes montent quant au réel respect des accords signés il y a à peine un an. En effet, pour des raisons d'économie, dans un bilan financier nettement à la baisse, l'actionnaire, le Belge Rossel, a imposé des réductions de charges. Plusieurs mesures ont été annoncées en comité d'entreprise, dont l'externalisation de la régie publicitaire, le gel des salaires au moins jusqu'en septembre, le non remplacement des départs... À la rédaction, où les accords ont fixé l'effectif au moins jusqu'à fin 2014, cela se traduit par le remplacement des CDI par des CDD de longue durée. Avec la menace à peine voilée de n'en embaucher que peu à terme. La nouvelle ère *Voix du Nord* ne commence pas sous les meilleurs auspices. ■

(1) Délégué syndical SNJ-CGT à La Voix du Nord.

GHM

Et Bernard Tapie devint patron de presse...

Bernard Tapie est désormais à la tête de *La Provence*, *Nice Matin* et *Corse-Matin*. Pour en faire quoi ?

A quoi joue Bernard Tapie ? Que veut-il réellement faire de *La Provence*, *Nice-Matin*, *Var-Matin* et *Corse-Matin*, ces titres qu'il a rachetés au Groupe Hersant Média (GHM), en association avec Philippe Hersant ? Difficile de s'y retrouver, tant ses déclarations partent dans tous les sens. Il est capable, un jour, de qualifier *La Marseillaise*, concurrent de *La Provence*, de journal « le mieux fait de la région » et d'assurer que « les Marseillais n'ont pas envie d'acheter » *La Provence*. Ou encore de lancer : « Je ne vais pas augmenter les journalistes pour qu'ils aillent se payer des putes ! » Toujours aussi classe, le Nanard... Mais il peut aussi jouer une fausse complicité avec les salariés, leur assurant qu'il est « très fier de venir chez [eux] » ou jurant aux rédactions qu'il n'interviendra pas dans leur travail.

« Il est venu vingt minutes, une demi-heure maximum, pour ne rien dire, témoigne Laurent Martinat, reporter photographe à *Var-Matin* et militant du SNJ-CGT. Il nous a tenu un discours de coach d'équipe de foot », ajoute-t-il. Si quelques-uns sont venus lui demander un autographe à la fin de son show, « ça a laissé beaucoup de gens sceptiques », assure Laurent Martinat. « Quel journal va-t-on faire ? À combien ? Y aura-t-il une clause de cession ? Il dit tout et son contraire. C'est une période de grand flou artistique », insiste sa collègue Catherine Aubry, déléguée syndicale SNJ-CGT.

« Des journaux partenaires de la population »

Bernard Tapie a bien lâché quelques petites phrases. Il souhaite ainsi que les titres qu'il possède désormais soient des « journaux partenaires de la population » et impliqués « dans la vie sociale ». Bien, mais encore ? Bernard Tapie explique miser sur l'événementiel pour créer un chiffre d'affaires supplémentaire. « S'il s'agit d'être partenaire du Festival de Cannes ou du Grand Prix de F1 de Monaco, ça passe encore, mais pas s'il s'agit de faire du publi-re-

portage », prévient Laurent Martinat. Autre piste évoquée par Bernard Tapie : développer des écoles de commerce... Personne ne peut, non plus, s'empêcher de penser aux élections municipales de 2014 et aux ambitions que l'on prête à Bernard Tapie pour s'asseoir dans le fauteuil de maire de Marseille. Avec tout cela, on est loin d'un projet industriel et rédactionnel. « Il a toujours dépecé les boîtes pour les revendre après », s'inquiète Laurent Martinat.

Un patron ou un « people » ?

Les mêmes incertitudes planent sur la future équipe dirigeante. Seul changement de tête acté pour le moment : le débauchage à BFM-TV d'Olivier Mazerolle, 70 ans, pour reprendre la direction de la rédaction de *La Provence*, à Marseille. Philippe Minard, qui occupait cette fonction, a, semble-t-il, été aidé pour trouver le chemin de la sortie. Robert Namias, 68 ans, a été pressenti pour diriger les rédactions de *Nice-Matin*, mais cette option a fait long feu. Beaucoup d'autres noms ont circulé, dont celui de Patrick Poivre d'Arvor. Patrick Le Lay, l'ancien PDG de TF1, a pour sa part été chargé d'une mission d'audit. « Il prend des vieux grognards », commente Catherine Aubry. Ce casting improbable d'anciennes gloires de la télévision rappelle aussi que Bernard Tapie n'a aucune expérience de patron de presse. Il sait pourtant faire confiance à la jeunesse, lui qui a nommé à la tête du pôle multimédia de *La Provence*... son fils Laurent. Un scoop signé par le magazine « people » *Closer*. « On apprend des choses par médias nationaux interposés », s'agace Laurent Martinat, qui s'interroge : « A-t-on un patron ou un « people » à la tête de la boîte ? »

L. F.



PRESSE ÉCONOMIQUE

Les Échos de la colère

Aux Échos, les exigences du web sont de plus en plus contraignantes. La rédaction a interpellé, par une lettre, les organisations syndicales.

Par Dominique Candille*

Les journalistes des *Échos* font l'amer constat d'une dégradation pernicieuse de leurs conditions de travail. Dans une lettre adressée aux organisations syndicales du quotidien économique, ils écrivent : « La charge de travail et la pression n'ont cessé de s'alourdir ces dernières années et plus encore ces derniers mois [...]. L'essentiel du surcroît de travail s'explique bien sûr par la montée en puissance du web : il exige non seulement des journalistes des papiers rédigés spécifiquement pour le site, au jour le jour, mais oblige aussi les journalistes à être en alerte permanente y compris le week-end. Alors que nous étions, il y a encore quelques mois, "invités" à travailler pour le web, nous sommes désormais "tenus" de le faire, sous peine de sévères réprimandes. [...] Les horaires ont été peu à peu rallongés, les journées de travail démarrent désormais à 9h15 tous les jours pour se terminer rarement avant 20 heures pour certains d'entre nous. »

Renégociation des grilles de salaires et des accords RTT

Sophie Lacaze, élue SNJ-CGT au Comité d'entreprise depuis fin mars, sait que son mandat va être très occupé. En raison d'un nouveau périmètre de l'union économique et sociale (UES) englobant désormais le pôle média

de LVMH, de nombreux accords ont été dénoncés. Les douze prochains mois seront donc consacrés à la renégociation des grilles de salaires et des accords RTT des différentes sociétés désormais incluses dans l'UES.

« Bien entendu, explique Sophie, la direction veut tout niveler par le bas ». En particulier, elle compte s'attaquer aux salaires. Aux *Échos*, depuis 1989, les augmentations salariales étaient en effet calculées sur le salaire réel et non sur le salaire conventionnel, moins élevé. Ce qui, au fil des années, a creusé l'écart (35 %) entre la grille maison et la grille de la branche. « Mais, rappelle Katty Cohen l'ancienne déléguée syndicale du SNJ-CGT, nous avions auparavant un 14^e mois. Il est désormais intégré au salaire mensuel. Ce qui explique aussi l'écart entre les deux grilles. » Les journalistes des *Échos* ne sont pas dupes, ils savent que cette différence n'est pas propre aux *Échos*. Dans la plupart des quotidiens nationaux, les grilles maison sont plus favorables. Ils constatent surtout que leurs salaires n'augmentent pas, malgré la charge de travail toujours plus lourde.

« Le chèque accordé une fois par an au titre des "droits d'auteurs" est totalement dérisoire pour le travail réalisé. Les augmentations de salaires sont très faibles et les primes individuelles le plus souvent insignifiantes. Insuffisantes en

tout cas compte tenu de ce changement assez radical d'exercice de notre métier », poursuivent les journalistes des *Échos* dans leur adresse aux syndicats.

La direction veut faire passer les journalistes pour des nantis

« La direction a placé ces négociations sous le signe de la division », regrette Sophie. Division entre les catégories, en faisant passer, aux yeux des autres salariés du groupe, les journalistes pour des nantis : leurs salaires « mirobolants » freineraient le développement du web et empêcheraient l'embauche de jeunes journalistes. Division syndicale aussi, en acceptant des listes CGT concurrentes aux dernières élections. Mais la nouvelle élue, forte de ses 131 voix (sur 208 exprimées), ne compte pas tomber dans ce panneau. A l'heure où les entretiens individuels apportent leur lot d'angoisses et d'insécurité, où le détricotage des acquis sociaux se met en place, Sophie a plus que jamais la certitude que c'est dans l'unité que les salariés pourront contrecarrer les mauvais coups. « Les querelles de chapelle ne sont pas comprises par les salariés. Il faut faire vivre la CGT dans ce qu'elle a de meilleur », rappelle-t-elle avec conviction. Le rassemblement face à une direction de combat est par conséquent l'une des priorités de la nouvelle élue.

* Membre du Bureau national du SNJ-CGT.

L'ÉQUIPE

La lutte a permis de sauver six postes

Ce sont finalement 40 postes au lieu de 46 qui seront supprimés à *L'Équipe*. Si la mobilisation, dont le SNJ-CGT a été moteur, a permis d'arracher des concessions à la direction, les inquiétudes demeurent sur les futures conditions de travail.

Par le SNJ-CGT de *L'Équipe*

Il aura fallu près de sept mois et deux jours de grève pour que la direction du groupe *L'Équipe* obtienne un avis de son Comité d'entreprise (CE) à propos du « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) qu'elle avait présenté le 10 septembre dernier. Avis négatif évidemment, au regard de la situation d'ensemble des Éditions Amaury, également propriétaires du *Parisien* mais aussi d'ASO, la société organisatrice du Tour de France ou du marathon de Paris. *L'Équipe* a longtemps été considéré, à raison, comme un quotidien national prospère, sinon le plus prospère. Mais ces nombreuses années d'enrichissement de l'actionnaire – une redevance de plusieurs millions d'euros remontait systématiquement à la holding détentrice du titre – ne pèsent déjà plus rien au bout de deux exercices déficitaires. Rattrapé par la crise qui a frappé les autres titres nationaux depuis bien longtemps, le groupe de presse sportive est aussi contaminé par les mêmes méthodes de redressement : on réduit les coûts et la qualité, on devient frileux, on renonce à aller chercher de nouveaux lecteurs. Cela a si peu réussi aux autres qu'on aurait pu espérer que la maison Amaury en tire des leçons. Non, elle a préféré tirer le rideau sur ses ambitions⁽¹⁾. D'où ce PSE, associé à un plan de réorganisation des rédactions du quotidien

et de *France Football*, bi-hebdomadaire condamné à repasser à une simple parution par semaine. Après sept mois, ce projet de réorganisation entraîne toujours beaucoup d'incertitudes et de craintes sur les futures conditions de travail, justifiant les avis négatifs du CE et du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

La direction finit par plier

Après sept mois, les élus ont cependant obtenu des avancées plus concrètes sur la partie PSE proprement dite. Sous la menace d'un recours en référé – l'audience devait avoir lieu le 22 mars dernier –, la direction a fini par lâcher du lest sur :

- le nombre de postes supprimés (40 au lieu de 46) ;
- des définitions de catégories professionnelles plus conformes à la loi (dans un premier temps, elle avait institué une foudrature de catégories de journalistes, certaines ne comprenant qu'un seul salarié, ce qui lui permettait de cibler les personnes qu'elle voulait licencier) ;
- la possibilité pour les pigistes dont les revenus baisseraient de 30 % de bénéficier de la plupart des mesures du plan ;
- les possibilités de reclassement interne ;
- l'ouverture des mesures aux salariés en âge de prendre leur retraite à taux plein ;
- l'amélioration des mesures pour les

salariés proches de la retraite (avec une période de sept mois de congé tutorat-retraite) ;

- une indemnité plancher de 30 000 euros ;
- une augmentation des indemnités pour les employés, plus petits salaires de l'entreprise, et les cadres administratifs.

À obstiné, obstiné et demi...

Si les représentants du SNJ-CGT, majoritaire dans la SNC *L'Équipe*, considèrent toujours ces mesures comme des pis-aller, ils se félicitent cependant d'avoir obtenu ainsi la quasi-certitude que les quarante postes supprimés concerneront uniquement des volontaires au départ. En effet, jamais la direction de la SNC *L'Équipe* n'a voulu s'engager par écrit sur le renoncement à des licenciements contraints parmi la seule catégorie des journalistes. Cette obstination promet pour la suite, c'est-à-dire pour le maintien de bonnes conditions de travail, le passage au multimédia (web et télé), la défense et pourquoi pas, le développement du papier. Mais en sept mois, nous avons prouvé, nous aussi, que nous pouvions être têtus ! ■

(1) *Au moins pour la presse écrite, car, parallèlement au lancement de ce PSE, L'Équipe 21 faisait, en décembre dernier, son apparition parmi les six nouvelles chaînes de la TNT. Que cette télévision soit la preuve d'une grande ambition reste à démontrer, au vu de la faiblesse de ses moyens.*

En direct des rédactions

Presstalis : un accord en régions

« Une signature, le combat continue. » Le communiqué du 27 mars résume bien l'état d'esprit du SGLCE-CGT après la réunion qui a permis de signer « le volet industriel de "l'accord stratégique" SAD », la filiale de Presstalis qui assure la distribution de la presse en régions. « Ce texte s'inscrit dans une démarche qui offre des perspectives d'avenir aux salariés de la distribution. Il confirme le maintien du traitement des quotidiens et des publications au sein des entités SAD. Alors qu'éditeurs et direction envisageaient un recours à une sous-traitance massive en régionalisant le groupage des titres, nous les avons obligés à revoir leur copie et à maintenir 400 emplois qu'ils voulaient supprimer. Les plates-formes de Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse, Bordeaux et Le Mans seront occupées par des salariés au statut SAD. Ce positionnement a été possible par la mobilisation et la détermination des salariés », se félicite le SGLCE-CGT. « C'est une première étape », ajoute-t-il, précisant qu'il reste des « points » à « finaliser ». « Cet accord est un point d'appui pour l'activité de Presstalis en région parisienne. En s'inspirant des mêmes principes, un accord y est possible rapidement », conclut le syndicat.

DNA-L'Alsace : une fusion à la sauce Crédit mutuel ?

Michel Lucas, patron du Crédit mutuel, contrôle financièrement et opérationnellement tous les journaux de l'est de la France. Malgré l'engagement auprès de l'Autorité de la concurrence de ne pas harmoniser les contenus entre *les Dernières Nouvelles d'Alsace* et *L'Alsace*, la banque procède à l'uniformisation des informations générales de tous les titres. Ignorant l'indépendance et l'autonomie des rédactions, le banquier a déclaré, lors du dernier CE des DNA, envisager de nommer un seul rédacteur en chef pour les deux titres. Une dernière étape avant la fusion forcée des deux quotidiens alsaciens ?

Une 14^e école de journalisme reconnue

Ayant satisfait aux critères de la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes), l'IUT de journalisme de Nice Côte d'Azur (Université Nice Sophia Antipolis), basé à Cannes, va devenir le 14^e établissement au cursus reconnu par la profession. L'IUT devrait être opérationnel à la rentrée prochaine. Parmi les treize établissements de formation initiale au journalisme reconnus, cinq se trouvent à Paris ou

en région parisienne. Les huit autres sont à Bordeaux, Grenoble, Lannion, Lille, Marseille, Strasbourg, Toulouse et Tours. Quatre sont des écoles privées, dont trois se sont rapprochées des universités pour la délivrance d'un master. Les neuf autres ont un statut d'établissement public et parmi eux, deux sont des IUT.

AFP : les comptes sont dans le rouge...

L'AFP, l'état des finances inquiète beaucoup. Si la CGT de l'AFP se félicite d'avoir obtenu quelques éléments lors du CE du 22 février, elle décrit une situation alarmante. « La sombre réalité, c'est une trésorerie en forte dégradation à cause d'investissements disproportionnés au regard de sa capacité de financement, ce sont des choix de calendriers pour des travaux non urgents voire inutiles. C'est ce qui a conduit l'AFP à recourir à un découvert bancaire pour payer les salaires de janvier 2013, découvert déjà utilisé en 2012 et dont les agios se sont élevés à 63 000 euros... », écrit la CGT dans un communiqué, qui épingle « la gestion de notre actuel PDG ». « Quelles solutions propose la direction ? Un budget 2013 visiblement irréaliste, marqué d'un optimisme criant sur les recettes commerciales attendues, de réductions de moyens drastiques aux lourdes conséquences sur les métiers de ▶

En direct des rédactions

► l'information, telles la baisse des frais de missions (-12,7%), des piges (-10,3%), des CDD et une orchestration du gel des salaires (+0,8% pour les CDI siège et +1,2% pour les CDI locaux)... », poursuit la CGT de l'AFP. Un cabinet a été nommé pour examiner les comptes 2012 et la CGT se dit prête « à avoir recours au droit d'alerte en cas d'absolue nécessité ».

... et le PDG est reconduit

« M »onsieur Hoog était arrivé à l'AFP, quasi-contraint, sous l'ère Sarkozy, il est maintenant sous la présidence Hollande par une réélection de maréchal en un seul tour. » Le SNJ-CGT, dans un communiqué du 5 avril, a salué à sa façon la reconduction d'Emmanuel Hoog à la tête de l'AFP, en rappelant ses amitiés avec le pouvoir, qu'il soit de droite ou de gauche. Il a aussi dressé le bilan de sa présidence: « tentatives de passage en force sur des projets néfastes pour la rédaction comme les réductions du maillage de la couverture française et la suppression du desk Afrique francophone, contre lesquels le personnel toutes catégories de l'AFP s'est mobilisé ; 23 procédures prudhommales en cours ; non-respect des accords signés ; scission de la rédaction par un déménagement toujours incompréhensible aux yeux des salariés. Sans oublier le pathétique et ridicule chantage de son début de mandat ni l'omerta entourant l'affaire des photos volées sur Twitpic, dont le coût pourrait avoisiner les 1 200 000 dollars. » Un palmarès qui méritait bien un deuxième mandat...

France Télévisions : la disette organisée

« L »e lobby des télévisions et radio privées a obtenu audience du Président de la République pour réclamer la suppression totale de la pub sur les chaînes publiques. François Hollande fera-t-il le service après-vente de Nicolas Sarkozy qui piocha cette idée saugrenue dans le Livre Blanc de TF1 un certain 8 janvier 2008 ? » Dans un communiqué du 2 avril, le SNRT-CGT et le SNJ-CGT de France Télévisions rappellent les « conséquences graves » qu'a eues la suppression de la publicité après 20 heures, non compensée par d'autres ressources.

« À quel titre le groupe public devrait-il être déshabillé de toutes perspectives de recettes additionnelles alors qu'il est censé faire vivre toute la filière de la création audiovisuelle française, développer le numérique et la régionalisation ? », s'interrogent les deux syndicats, qui estiment que « France Télévisions est dans une situation alarmante ». En effet, « entre déficit programmé, gel et surgel des ressources publiques, ses salariés s'appêtent à subir un nouveau plan de réduction d'effectifs portant sur 850 postes. »

Sipa Press : une reprise avec de la casse

« D »eux candidats s'étaient fait connaître pour le rachat de l'agence photographique Sipapress, en redressement judiciaire depuis décembre. Le 21 mars, le tribunal de commerce a rejeté l'offre de Xavier

Niel, créateur de Free et actionnaire du Monde. Il a en revanche retenu celle des agences anglaise Rex Features et belge Isopix, qui travaillaient déjà avec Sipapress. Xavier Niel ne s'intéressait qu'au fonds d'archives de Sipapress. Le rachat par Rex Features et Isopix devrait se solder par le licenciement de la moitié des 60 salariés actuels. Ce projet, qui émanait de professionnels de la photo de presse, avait néanmoins les faveurs des salariés. Éric Jeanmonod, secrétaire (SNJ-CGT) du CE a, lui aussi, exprimé sa satisfaction.

Le Pays : un transfert à L'Est républicain

« L »es salariés du quotidien *Le Pays*, l'édition franc-comtoise de *L'Alsace*, sont sous le coup d'un « transfert » à *L'Est républicain*. Sans licenciement, leur a promis leur direction début avril, « et tant pis pour ceux qui restent suspicieux quant aux promesses non couchées sur le papier. Tant pis, également, pour ceux qui craignent d'être mutés au fin fond de la Lorraine dans quelques mois. Le message est clair : les salariés doivent déjà s'estimer heureux de garder leur job », commentent les sections SNJ et SNJ-CGT, dans un communiqué commun. « Le titre *Le Pays* existera-t-il toujours dans un an ? Rien n'est moins sûr. Rien n'est acté, martèle Jacques Romann [le président du directoire - NDLR]. Il faut voir, dit-il, quelle est la meilleure solution : un seul titre pour le Nord Franche-Comté ? Deux titres ? », rapportent le SNJ et le SNJ-CGT, qui réclament des réponses plus précises. ■

ÉLECTIONS

À La Montagne

Les élections du 19 mars à *La Montagne* ont connu un taux de participation de 76%, « en hausse d'environ 20% par rapport à 2011 », note la direction des ressources humaines. En comité d'entreprise, le SNJ-CGT bénéficie d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant, à égalité avec le SNJ. Parmi les délégués du

personnel, une titulaire et un suppléant ont été élus sur la liste SNJ-CGT, contre deux titulaires et deux suppléants pour le SNJ.

À La Nouvelle République

Lors des dernières élections à *La Nouvelle République*, le SNJ-CGT a obtenu un poste de titulaire et un de suppléant, au CE.

L' élu titulaire du SNJ-CGT, Jean-Michel Laurent, de la rédaction de Niort, a été réélu secrétaire du CE. Le SNJ-CGT a nommé une représentante syndicale au CE. Chez les délégués du personnel, le SNJ-CGT compte deux titulaires et deux suppléants. Ces derniers proviennent des rédactions de Poitiers, Thouars et Tours.

TURQUIE

La répression continue contre les journalistes

La liberté d'information n'existe pas en Turquie. De nombreux journalistes sont en prison ou menacés de condamnation pour de prétendus actes de « terrorisme ». Par Patrick Kamenka*

« Y »alçin Küçük, journaliste turc du site d'opposition Odatv, a comparu le 21 mars devant la justice à Istanbul pendant quatre longues heures. Il a ensuite été reconduit dans sa cellule. Âgé de 76 ans, Yalçin, qui est détenu depuis 743 jours, est accusé en substance d'être membre d'une organisation terroriste, jugé coupable d'incitation à la haine et de détention de documents secrets relevant de la sécurité d'État. Ces mêmes accusations avaient été portées contre les autres journalistes d'Odatv. Mais grâce à la campagne de solidarité déployée par la FEJ et les syndicats membres, ils avaient été libérés. Le SNJ-CGT, avec le SNJ et l'USJ-CFDT, s'était mobilisé pour notre collègue Soner Yalçin qui, au bout d'un long combat, était sorti des geôles turques fin 2012, après presque deux ans de détention.

Audience à huis clos

Yalçin Küçük voit dans l'acharnement dont il est victime une volonté du pouvoir de s'en prendre aux journalistes indépendants et à ceux qui critiquent le gouvernement.

Une véritable attaque contre la liberté de la presse et la liberté d'expression. Barry White, membre du Comité directeur de la FEJ (Fédération européenne des journalistes) et syndiqué au NUJ britannique, a assisté à ce nouveau procès. Il témoigne : « J'assiste pour la troisième fois au procès d'un de nos collègues turcs au nom de la FEJ. Avant l'audience, j'ai pris la parole devant le tribunal d'Istanbul, lors d'un rassemblement organisé en soutien à Yalçin, pour affirmer notre solidarité avec tous les journalistes détenus en Turquie ou sous le coup de menaces, simplement parce qu'ils font leur travail. A l'ouverture du procès, Yalçin Küçük a fait une déclaration pour répondre aux accusations portées contre lui. Après la pause du déjeuner, les avocats du journaliste ont plaidé, puis ce fut le tour de l'accusation. La cour s'est ensuite retirée pour délibérer. A la reprise des débats, notre optimiste a été vite douché, la salle nous ayant été interdite d'accès, seuls les avocats étant autorisés à assister à l'audience. La sentence est tombée : le tribunal a renvoyé Yalçin en prison ; une nouvelle comparution se tiendra en juin. Ce déni de justice,

ces attaques contre la liberté de la presse sont survenus le jour où les médias turcs ont rapporté les déclarations du leader du PKK, Abdullah Ocalan, appelant à la fin de la lutte armée et la nécessité de construire une nouvelle Turquie. »

Soixante-dix journalistes emprisonnés

Il reste à ce jour soixante-dix journalistes en prison et de nouveaux procès doivent se tenir dans les semaines à venir, alors que la répression contre les journalistes critiques du pouvoir et contre la liberté de la presse ne faiblit pas. La solidarité est plus que jamais nécessaire pour défendre nos collègues emprisonnés. Avec le syndicat des journalistes turcs et son président Ercan Ipecki, le SNJ-CGT est déterminé, au sein de la FEJ, à poursuivre la mobilisation des journalistes en France et de l'opinion publique pour faire libérer tous les prisonniers, afin que vive la liberté d'information dans ce pays. ■

* Membre du Bureau national du SNJ-CGT et du Comité directeur de la FEJ.

GRÈCE : ATTAQUES ANTISÉMITES CONTRE UN JOURNALISTE

« Dans les assemblées générales du JUADN [Syndicat des journalistes grecs - NDLR], au lieu de parler des problèmes des journalistes grecs, Moïsis Litsis parle de l'holocauste juif et de la nécessité de condamner l'Aube dorée. » Voilà un échantillon de ce qu'on peut lire dans le journal grec néonazi *Stokhos*. Ce titre a pris pour cible un des

dirigeants du JUADN, un syndicat qui a selon lui le tort d'avoir « un Juif comme trésorier ». Dans un communiqué, le SNJ-CGT a dénoncé cet « antisémitisme dégoulinant de haine » et ces « attaques ignominieuses contre notre collègue [qui] sont l'œuvre des mêmes hordes nazies qui, surfant sur la vague des politiques d'austérité en Grèce

pratiquées par la sinistre Troïka, se livrent à la chasse aux travailleurs immigrés. » Le SNJ-CGT a exprimé sa solidarité à Moïsis Litsis « et aux syndicats de journalistes, qui sont confrontés à des pertes d'emplois, des fermetures de titres et une grave crise sociale que l'on fait subir au nom de l'austérité au peuple grec ».

IRAK

« L'œil de la vérité »

Le journaliste français Nadir Dendoune, en reportage en Irak, a été libéré au bout de cinq semaines. Le résultat d'une large mobilisation.

Pour Nadir Dendoune, la mobilisation de son comité de soutien, des syndicats français de journalistes, dont le SNJ-CGT, mais aussi de la FIJ, ainsi que du syndicat irakien a fini par payer. Notre collègue a finalement pu regagner Paris après cinq semaines de détention puis de rétention en Irak, accusé d'avoir pris des photos « non autorisées ». Il effectuait un reportage sur le dixième anniversaire de l'invasion américaine, avec un visa et une accréditation du *Monde Diplomatique*. Il avait été arrêté le 23 janvier puis libéré le 14 février de sa prison irakienne, après de nombreuses protestations et manifestations en sa faveur. Du 14 février au 4 mars, il a été maintenu en rétention administrative à Bagdad, où il était abrité par l'ambassade de France. Pour de sombres raisons adminis-

tratives ? Des démarches ont été faites par le SNJ-CGT et bien d'autres organisations ou personnalités auprès de l'ambassade d'Irak à Paris ou encore du ministère des Affaires étrangères. Après moult difficultés, le consulat de France à Bagdad a pu visiter Nadir Dendoune dans sa prison.

Un acte de piraterie

Sur le fond, cette arrestation pose la question de l'impunité des auteurs d'un tel acte de piraterie, contraire aux dispositions de l'ONU. Quel que soit le motif de cette arrestation, elle est en effet sans fondement et donc totalement hors la loi. Les autorités irakiennes ont sciemment privé de liberté de mouvement ce journaliste venu en Irak exercer son métier. Nadir Dendoune était pourtant bien connu à Bagdad, puisqu'il s'y

était rendu en 2003 au moment de l'invasion. Il avait même été au nombre des « boucliers humains ». Ceci explique-t-il cela ?

Le SNJ-CGT s'associe à l'appel du Syndicat national des journalistes irakiens, qui demande « aux forces de sécurité d'arrêter d'empêcher nos journalistes de travailler, même quand ils utilisent un appareil photo, qui sert simplement à montrer la vie quotidienne des gens, et qui sert également à fonder les bases solides de la démocratie. Le journaliste sert aussi au respect de la loi, des libertés. Un appareil photo n'est pas un bâton de dynamite ou une mine artisanale, mais une arme qui sert à crier la vérité. C'est l'œil de la vérité. »

En Irak comme ailleurs, pas de démocratie sans liberté de la presse.

■ P. K.

SYRIE

Olivier Voisin : mort d'un « petit qui crève la dalle »

Olivier Voisin, reporter-photographe de 38 ans, est mort le 21 février. Il avait été blessé par des éclats d'obus alors qu'il couvrait le conflit syrien aux côtés d'un groupe d'insurgés. Dans un courriel envoyé la veille à une amie, il expliquait comment il avait réussi, seul, « à passer par le lit d'une rivière » la frontière entre la Turquie et la Syrie, « en se cachant pour ne pas se faire remarquer des miradors ». « Aujourd'hui, je suis tombé sur des familles qui viennent

de Hamah et qui ont perdu leur maison. Ils vivent sous terre ou dans des grottes. Ils ont tout perdu », écrivait-il. Il évoquait aussi les conditions difficiles de son reportage : « L'artillerie tire toutes les 20 minutes à peu près et le sol tremble souvent. Le problème, j'ai la sensation qu'ils tirent à l'aveugle et ont quand même des canons assez puissants pour couvrir une vingtaine de kilomètres. » Il détaillait également sa condition de pigiste : « Je fais des photos et je ne suis même pas sûr que l'AFP les prenne. [...] Je ne suis que le petit

Olivier, qui crève la dalle avec eux [les insurgés - NDLR] et qui les emmerde car les combats directs se font attendre. Le problème, c'est ce que demande l'AFP. Moins j'en fais, moins je gagne aussi et ce que je gagne, c'est déjà pas fabuleux et plus les jours passent, c'est autant de photos qu'on me demande de faire que je ne fais pas. » Dans un communiqué à la mémoire d'Olivier Voisin, le SNJ-CGT a rappelé qu'il revendique « la résorption de la précarité et l'application du statut de journaliste à tous, sans exception ». ■

CHYPRE

« Les médias sont touchés, comme les autres secteurs »

Androula Georgiadou, du Syndicat des journalistes chypriotes, est membre du comité directeur de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). Interview.

Propos recueillis par Patrick Kamenka

Quelles sont les raisons de la crise que subit Chypre ?

À Chypre la Troïka [l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international - NDLR] a été plus loin qu'ailleurs, en appliquant une expérience unique au moyen d'une « thérapie de choc ». En une nuit, elle a détruit la base du modèle économique et le gouvernement chypriote a dû accepter une taxe sur les dépôts des deux grandes banques. La Troïka a exigé des Chypriotes de payer la recapitalisation des banques, en volant les biens des épargnants. Les détenteurs de comptes n'ont plus confiance dans le système bancaire et vont retirer leur argent. Les banques vont s'effondrer. Chypre est une petite île, qui n'a pas la possibilité de créer un secteur d'industrie lourde. Son économie est essentiellement basée sur le tourisme, l'activité financière et les services. Pendant treize jours, nous avons vécu une situation de « guerre ». La Banque centrale européenne a stoppé toute possibilité de retirer de l'argent.

Quelles sont les conséquences pour l'économie et la société ?

Le but recherché par la Troïka était de faire sortir de Chypre les capitaux investis par les Russes, les Britanni-

ques, mais aussi les Israéliens. Les mesures imposées frappent l'économie chypriote directement avec un programme de privatisation du secteur public. Le sous-emploi (14 %) va s'accroître avec la fermeture de la Banque Laiki et la récession va s'accroître, d'autant que les salaires dans le public ont été amputés (jusqu'à 18 %) et que les prix augmentent. Face à cela, un mouvement d'extrême droite (ELAM), bien que faible et qui n'a pas d'élus au parlement, constitue un danger potentiel.

Quelle est la situation des journalistes chypriotes ?

Les médias sont touchés comme les autres secteurs économiques. Depuis plusieurs années, les patrons de la presse ont imposé des suppressions d'emplois et des réductions de salaires ou d'avantages sociaux. Notre syndicat, le Syndicat des journalistes chypriotes, a négocié le maintien de l'emploi, mais, en contrepartie, des réductions de salaire ont été imposées par le patronat. Avec la crise actuelle, la situation est devenue plus difficile pour les journalistes. La semaine dernière, en une journée, cinq journalistes ont perdu leur emploi. Certains médias seront contraints de cesser leur activité. Pour l'audiovisuel public, où les journalistes ont déjà subi

des pertes de salaires, on peut s'attendre à des réductions d'emplois et de nouvelles ponctions sur les feuilles de paie. Les fonds de pension des salariés du service public sont également en danger, le gouvernement détenant 30 millions d'euros de ces avoirs. Le danger existe également pour les fonds de prévoyance des journalistes, qui sont déposés à la banque Laiki ou la Banque de Chypre.

Quel rôle peut jouer la solidarité ?

Je crois très fortement que les peuples européens, notamment ceux de l'Europe du sud, doivent lutter et organiser la solidarité contre les plans d'austérité. Pour sa part, la FEJ doit être plus visible en qualité de membre de la CES [Confédération européenne des syndicats] et élever sa voix pour apporter son soutien aux journalistes. Les journalistes et les médias ont un grand rôle à jouer et une grande responsabilité. La démocratie est en danger. Les droits et les acquis sociaux des salariés, gagnés après des luttes sanglantes et les révolutions des siècles passés, sont eux aussi en jeu.

Je voudrais vous remercier d'avoir pris l'initiative de faire entendre ma voix dans votre journal. C'est un exemple de l'expression de la solidarité dans les conditions dramatiques qu'affrontent les salariés en Europe. ■

HISTOIRE

de ...

...la presse française

De *La Gazette de Renaudot*, « proche du pouvoir », au rachat du *Figaro* par Hersant, en 1973, après avoir dirigé Jeune Front, organisation pronazie, en passant par la suppression de la censure en 1695 en Angleterre et la sortie au grand jour, à la Libération, de la presse clandestine, ce livre de Patrick Eveno est une somme. On pourrait multiplier les informations et anecdotes contenues dans l'ouvrage. En 1836, Girardin lance *La Presse*, financée en bonne partie par la publicité, tandis que les pages du journal de mode *La Sylphide* seront, plus tard, parfumées par Guerlain. On pourrait également parler du *Petit Journal*, qui exploite le fait-divers sanglant. Vallès, lui, dans *Le Figaro* écrit que « la presse triomphera le jour

où, s'attardant moins dans les coins brillants, elle sera moins mondaine ». Ou encore : « Le journaliste qui vend sa plume au plus payant, qui lèche les bottes et raconte comment on les cire, tous ces gars là, cochons, vendus ». En 1881, est votée la Loi sur la liberté de la presse. On pourrait aussi rappeler les débats qui nourrissent la presse en 1914 (faut-il équiper les soldats de casques en acier « plus dangereux que les képis en carton bouilli » ?...) ou la campagne diffamatoire lancée par la presse d'extrême droite à l'égard de Roger Salengro, qui entraînera son suicide, en 1936. L'occupation est évidemment une période charnière. La presse clandestine – *La Vie Ouvrière*, *Le Progrès*, *La Montagne*, *La Voix du Nord*, seul titre né sous la clandestinité encore publié... – dif-

fuse plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. *L'Humanité* sortira 317 fois, un exploit car il faut trouver de l'encre, du papier, ronéoter avec des imprimeries-jouets... À la Libération, 192 journaux sur 209 sont interdits. L'épuration sanctionnera quelques dizaines de journalistes. Signalons enfin, dans cette courte présentation, des désaccords avec l'auteur, par ailleurs quasi « biographe officiel du Monde », quand il affirme que « médias et démocratie ne peuvent exister que dans une économie de marché » ou encore que « la conception de la presse à la Libération est en cause car le pluralisme a pénalisé les aspects commerciaux ». ■

« Histoire de la presse française »,
Patrick Eveno, Flammarion.



...la télévision régionale



ina

médias histoire

Cet ouvrage retrace l'histoire de la télévision régionale et de ses programmes, créée par étapes depuis 1950 dans un contexte fortement politisé. La régionalisation, dont chaque ministre de l'Information a sa vision, vise à relayer l'action du gouvernement, la consolidation de l'État-Nation et non les points de vue régionaux. Confondu à l'appareil d'État, elle est gérée comme stratégique dès 1946, avec contrôle de l'information. Instrument du gouvernement, elle appuie sa politique, en évitant de rendre visibles les partis d'opposition et les débats. Les gouvernements interviendront de manière croissante entre 1950 et 1960. L'arrivée d'Alain Peyrefitte en 1962 consacre son rôle politique. L'étude de cas sur Midi-Pyrénées, de 1963 à 1995, montre la présence pléthorique des préfets jusqu'en 1981.

1964, naissance de l'ORTF

Sous De Gaulle va s'élaborer un véritable programme gaulliste d'information. Peyrefitte, à Toulouse, fixe les contenus : « jeux floraux, réalisa-

tions lyriques, performances sportives, courses d'échasses, pelote, transformations économiques, agriculture qui se modernise, intégration des rapatriés ». Être gaulliste est le critère pour devenir cadre. Les directeurs régionaux siègent dans les Coder, relais de la politique gouvernementale, aux côtés des élus et des préfets. Vient 1968, la grève, l'intervention des forces de l'ordre dans les stations, les purges, les licenciements, les arrêts d'émissions, la modification de l'encadrement de l'ORTF... En 1970, Pompidou déclare : « Être journaliste à l'ORTF ça n'est pas être journaliste ailleurs. L'ORTF c'est la voix de la France ». Arthur Conte, député UDR, devient PDG. Chaque vendredi à 8 h, il déjeune avec le premier ministre. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing casse l'ORTF. Claude Contamine, ancien directeur du cabinet de Peyrefitte, appelé « le dictateur », préside FR3. Claude Lemoine, ancien du cabinet Peyrefitte puis de tous les ministres de l'Information jusqu'à son arrivée à l'ORTF en 1968, est responsable des régions. Aux municipales de 1977, une note du Président interdit les

interviews des candidats : « Pas de débats, pas de reportage. » Au lendemain des municipales de 1977, un téléx de la Direction de l'info impose en ouverture des JT une interview de onze minutes de Raymond Barre, réalisée en secret par le rédacteur en chef de Rennes. En 1981, la télévision et son monopole sont enjeu de campagne. Mitterrand soutien les radios libres... et le monopole ! Après le 10 mai, pas de chasse aux sorcières, mais on assiste à la nomination d'hommes de confiance aux postes clés. Guibert, directeur de l'info, militant de l'info citoyenne, démissionne en 1984 après une campagne de presse dénonçant l'arrivée de journalistes communistes. De 1980 à 2010, avec la concurrence du privé, la logique commerciale remplace la logique politique. Dernier constat : les langues régionales occupent une place mineure de l'antenne (3,17%) et pas à des heures de grande écoute. ■

Jean-François Téaldi

« Histoire de la télévision régionale.
De la RTF à la 3, 1950-2012 »,
Benoît Lafon, INA Editions.